



# Acteurs de l'environnement

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2007 DE LA DIREN RHÔNE-ALPES

# Acteurs de l'environnement

## SOMMAIRE

- 3 > ■ LE MOT DU DIRECTEUR
- 4 > ■ LA DIREN, UN SERVICE À PÉRIMÈTRES D'INTERVENTIONS VARIABLES
- 5 > ■ ASSURER LES MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL  
À TOUS LES AGENTS
- 6 > ■ LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE  
ET LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE
- 7 > ■ PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 8 et 9 > ■ PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS ET LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES
- 10 et 11 > ■ PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS...  
AINSI QUE LES RISQUES SANITAIRES ET ÉCOLOGIQUES
- 12 et 13 > ■ PROMOUVOIR UNE GESTION ÉQUILIBRÉE DE LA RESSOURCE EN EAU
- 14 > ■ ŒUVRER EN TANT QU'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
- 15 > ■ ORGANIGRAMME

**Directeur de la publication :** Emmanuel de GUILLEBON

**Chef de projet :** Tatia BOISSIERE

**Rédaction :** DIREN Rhône-Alpes

**Cartographie :** DIREN Rhône-Alpes - Unité DIN

**Conception graphique :** Actitudes

**Crédits photographiques :** DIREN Rhône-Alpes

Crédits spécifiques mentionnés sur les photos

**Impression :** Lamazière imprimeur

**Contributions et remerciements :** Raphaël SOLVIGNON - stagiaire IRA

Merci à tous les contributeurs et rédacteurs, ainsi qu'aux pilotes

**Dépôt légal :** 1<sup>er</sup> trimestre 2008

**N° ISBN :** 978-2-11-097 082-4

**N° catalogue DIREN :** COM - 67

Impression : mars 2008

Tirage en 1000 exemplaires sur cyclusprint avec des encres végétales.

Le rapport d'activité 2007 est consultable sur le site internet de la DIREN Rhône-Alpes



## LE MOT DU DIRECTEUR



**Emmanuel de Guillebon**  
*Directeur régional,  
Délégué de Bassin*

Je ne peux ouvrir cet éditorial sans évoquer le Grenelle de l'environnement, auquel la DIREN Rhône-Alpes a participé activement au cours des deux consultations régionales d'Annecy-Le-Vieux et de Saint-Étienne, dont les contributions ont enrichi les rapports nationaux.

En interne, anticipant la réforme de notre nouveau ministère, la DIREN s'est réorganisée au début de l'automne 2007. Un service unique regroupe désormais le domaine des risques naturels, un service nouveau rassemble les missions liées à l'évaluation environnementale et à l'intégration de l'environnement. Le service consacré au patrimoine offre une expertise « milieux » unifiée, et la délégation de bassin est recentrée sur la coordination des services de l'État dans le bassin Rhône-Méditerranée. Enfin, un secrétariat général restructuré assure dorénavant une gestion optimale des fonctions support. Ce réaménagement n'a pas perturbé l'activité générale du service, et j'en remercie tous les personnels.

Au delà, je souhaite souligner trois évènements.

La signature en mars 2007 du contrat de projet interrégional État Région « Plan Rhône », dont le volet « Inondations » est placé sous la responsabilité de la DIREN, offre un cadre de travail et de financement opérationnel. L'acceptation par la Commission européenne du programme FEDER associé amplifiera notre capacité d'intervention.

En décembre, le Comité de bassin a donné son accord pour soumettre à la consultation du public le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, couronnant quatre années de travail.

Enfin, la mise en ligne en novembre de l'inventaire ZNIEFF rénové facilite la mise à disposition auprès de tout porteur de projet ou maître d'ouvrage, des informations sur le patrimoine naturel de notre région.



Ces moments forts ne sauraient occulter le travail quotidien des unités de la DIREN sur les sujets liés à l'environnement naturel et au développement durable. Ce rapport vous présente nos activités et nos enjeux, je vous en souhaite une agréable lecture.

Lyon, le 2 avril 2008



# La DIREN Rhône-Alpes, Délégation de bassin Rhône-Méditerranée, un service à périmètres d'intervention variables



Service déconcentré du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, la DIREN assure des missions aux niveaux régional et du bassin Rhône-Méditerranée, sous l'autorité du préfet de région, coordonnateur de bassin.

Sur le territoire régional riche et diversifié soumis à de fortes pressions, elle met en œuvre les politiques environnementales au sein du pôle Environnement et Développement Durable.

Sur le territoire du bassin, elle est chargée du pilotage de la politique de l'eau et de la conduite d'un Budget Opérationnel de Programme spécifique (BOP).

## Coordonner les services de l'État dans la mise en œuvre de la politique de l'eau

### Mettre en œuvre la DCE

La colonne vertébrale de la politique de l'eau dans le bassin est l'application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) d'octobre 2000 fixant pour objectif de retrouver un bon état des milieux aquatiques en 2015. 2007 a constitué en cela une année décisive, en vue de l'adoption du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et du programme de mesures 2010-2015.

### Piloter le SDAGE

La DIREN, animatrice et pilote des travaux du secrétariat technique de bassin avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, a contribué à l'élaboration du projet de SDAGE Rhône-Méditerranée adopté en décembre 2007. Elle a en particulier traité des orientations fondamentales sur la gestion quantitative, les inondations et la non dégradation des milieux aquatiques. Elle a également piloté avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse l'élaboration du projet de programme de mesures proposant les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du SDAGE, en associant le réseau des DIREN du

bassin et l'ensemble des services de l'Etat concernés par la gestion de l'eau en Rhône-Alpes. La caractérisation des « très petits cours d'eau », la définition de priorités d'action et des points de référence pour le suivi quantitatif de la ressource en eau ont été réalisées par la DIREN.

### Surveiller les milieux

La mise en œuvre du SDAGE nécessite un recueil important de données pour définir le très bon état des cours d'eau (réseau de référence) et fournir au niveau européen une image de la qualité des milieux aquatiques (réseau de surveillance – lacs et cours d'eau) et de la situation quantitative des eaux souterraines. En Rhône-Alpes, la DIREN est maître d'ouvrage des investigations hydrobiologiques (invertébrés, micro-algues – diatomées et plantes supérieures) et participe au traitement et à la valorisation de ces données.

Ce programme de surveillance des milieux est coordonné par un schéma directeur des données sur l'eau dont la DIREN assure l'animation avec l'Agence de l'eau et l'ONEMA\*.



Le territoire du bassin Rhône-Méditerranée



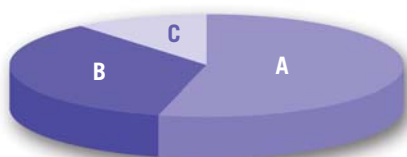
# Une réorganisation du secrétariat général

pour assurer les meilleures conditions de travail à tous les agents

Le secrétariat général, c'est une équipe de 17 agents au service des personnels de la DIREN, œuvrant sur des champs très larges : ressources humaines, gestion comptable et financière, communication, affaires juridiques, mais aussi moyens matériels, techniques et informatiques.



## Une culture de la diversité



Répartition des agents de la DIREN par catégorie

La répartition des effectifs met en valeur la diversité d'origine des agents : Ecologie, agriculture, mais aussi personnels INSEE, IGN et Agences de l'Eau. Cette variété se traduit par la gestion de 35 statuts différents pour un effectif global de 123 agents.

Cette richesse se retrouve dans la spécificité des métiers : prévisionnistes, chargés de missions environnementales, techniciens en hydrométrie ... des métiers parfois à risques, d'où l'effort porté en 2007 sur la prévention et la sécurité.

## Une professionnalisation renforcée

Une formation régulière de ces personnels est assurée afin de répondre aux besoins de perfectionnement professionnel, mais aussi d'aider à la promotion individuelle. En 2007, 11 agents ont ainsi été promus. Les agents assurent également des formations et des séminaires sur des thèmes concernant leur métier :

développement durable, aménagement forestier, droit de l'environnement...

Cette professionnalisation est complétée grâce au travail de veille juridique dans le domaine de l'environnement.



## La sécurité, un engagement fort

L'année 2007 a vu l'aboutissement de la rédaction du document unique de sécurité, résultat d'une analyse collective des risques professionnels. Un plan d'actions en cours de validation par le comité

local d'hygiène et de sécurité prévoit des mesures relevant de l'aménagement du bâtiment, d'équipements de sécurité, de formation entre autres.



## Une dimension opérationnelle

Pour assurer ses missions, la DIREN est implantée à Lyon, mais possède également 4 antennes techniques à Annecy, Dijon, Thonon et Valence. Elle dispose de moyens spécifiques (bateaux, matériels de jaugeage et prélèvements) pour assurer ce travail de terrain, et l'analyse des données sur l'eau qui en résulte, au sein notamment d'un laboratoire d'analyses hydrobiologiques.

## Une préoccupation constante : l'éco-responsabilité

La DIREN s'est également engagée dans une démarche d'élaboration d'un plan éco-responsabilité, visant à diminuer les impacts environnementaux liés aux activités professionnelles. Une préoccupation qui s'inscrit dans la stratégie nationale du développement durable et le Grenelle de l'environnement, et qui passe par des engagements volontaristes du service et la participation de chacun, notamment en matière de déplacements.







# Lutter contre le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre

La maîtrise de la demande d'énergie et le recours aux énergies renouvelables doivent orienter les choix de développement des territoires. Par ses avis sur les documents de planification ou sur les projets, la DIREN incite les acteurs publics à s'engager vers des pratiques pertinentes en matière d'énergie, et respectueuses de l'environnement.

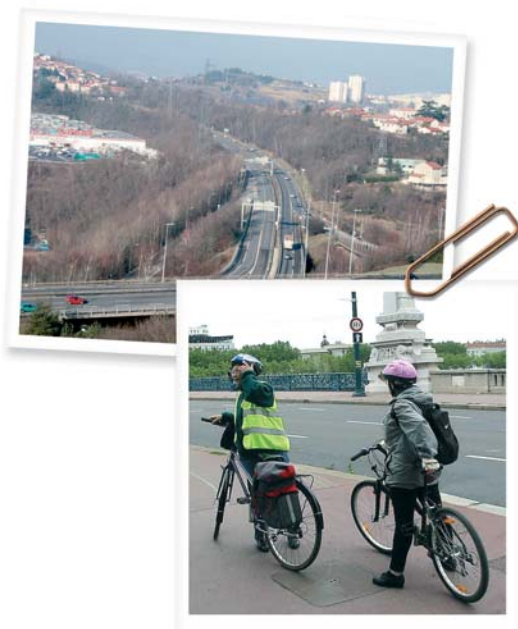
## Agir sur les effets de l'urbanisation

### SCOT

DIREN et DDE travaillent auprès des collectivités locales pour rappeler la nécessité de mieux prendre en compte l'environnement lors de l'élaboration des documents d'urbanisme. A travers les démarches d'élaboration ou de révision des 15 SCOT\* de la région, un effort particulier d'expression des enjeux environnementaux et de présentation de la démarche d'évaluation a été mené.

### PDU

De plus, la DIREN prépare l'avis sur les plans de déplacements urbains (PDU) au titre de l'autorité environnementale. Bien que le nombre d'agglomérations concernées reste



assez limité, il s'agit d'une thématique stratégique pour de la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre.

### DTA

Enfin, des objectifs environnementaux ambitieux pour l'élaboration de la directive territoriale d'aménagement (DTA) des Alpes du nord ont été définis en juillet 2007. La DIREN apporte sa contribution à l'élaboration du cadrage préalable à l'évaluation environnementale et à la rédaction du projet.



En 2007, 75 porters à connaissance et avis dont 7 avis ZDE et 17 permis de construire éoliens

## Zoom sur l'éolien

L'année 2007 a été marquée par les premiers dossiers de Zone de Développement de l'Eolien (ZDE). La DIREN a activement participé, en relation avec la DRIRE, au calage et à l'instruction du volet protection des paysages, des sites

remarquables et protégés. Ce nouveau dispositif a entraîné la mise à jour ou la réalisation de schémas départementaux éoliens pour l'Ardèche, l'Ain et la Drôme. La DIREN a réalisé une étude méthodologique intitulée « Du pays venté au paysage éolien ».

## Hydro-électricité, une recherche de cohérence

La DIREN et la DRIRE ont élaboré un document commun proposant un regroupement des chaînes du Fier, de l'Arve, de l'Arc, de l'Isère, du Drac, de la Romanche et de la Bourne, afin de mettre en place une politique cohérente en matière de gestion des ouvrages hydro-électriques.

Par ailleurs, la DIREN s'est attachée à élaborer un suivi pérenne compatible avec la DCE dans les règlements d'eau des concessions hydroélectriques en cours de renouvellement. Un groupe de travail a ainsi validé 17 protocoles qui entreront en vigueur dès 2008. Cette démarche est préconisée par l'avant-projet de SDAGE Rhône-Méditerranée.



# Promouvoir le développement durable

Faire appel aux démarches d'éducation à l'environnement, de soutien aux associations et d'accompagnement des politiques publiques dans les projets territoriaux.

## Sensibiliser les différents publics

La DIREN anime la formation des commissaires enquêteurs et apporte une aide technique et financière aux compagnies départementales. L'enquête publique constitue un moment essentiel de la participation du public. Elle forme également les bureaux d'études en urbanisme, dont une quarantaine a assisté à la journée

consacrée à l'évaluation environnementale en Ardèche au mois de juin. Enfin, la DIREN a exprimé sa position lors des journées environnement du SNTF (gestionnaires des domaines skiables) consacrées aux exigences environnementales réglementaires propres à ce secteur d'activité.

## Soutenir l'éducation au développement durable

La DIREN a maintenu une implication soutenue dans ses partenariats : elle participe à la construction du réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement « l'Espace Régional de Concertation », poursuit le partenariat avec l'éducation nationale. Elle apporte notamment son soutien au projet

Bivouac porté par OXALIS : élaborer des émissions radio de lycéens sur les risques en montagne. Elle intervient aussi dans la mise en œuvre des conventions pluriannuelles contractées avec les principaux réseaux régionaux : FRAPNA, Union régionale des CPIE, GRAINE.

## Promouvoir la gouvernance

Dans le cadre de son rôle de rédacteur de l'avis de l'autorité environnementale, une convention co-signée avec la DDAF et la DDE en Haute-Savoie offre à la DIREN de nouvelles conditions de collaboration à la rédaction des

avis sur les SCOT et les PLU. Ce travail est depuis engagé à l'échelle régionale. Par ailleurs, 11 actions ont été aidées au titre des projets territoriaux de développement durable et des agenda 21, 5 communes ont été lauréates du deuxième appel à reconnaissance national.

## Consolider l'éco-responsabilité dans les administrations

Le préfet de région a confié à la DIREN la mission d'impulser la mise en place de plans de déplacements d'entreprises et du tri sélectif pour toutes les administrations. En 2007, les actions, modalités d'échanges et indicateurs de suivi ont été définis.

La DIREN a poursuivi l'organisation d'un réseau de référents dans les services, la diffusion d'informations et la mise en place de formations.

## Aménagement concerté et durable du massif du Mont-Blanc

L'espace Mont-Blanc est une structure internationale qui regroupe les pays frontaliers du massif du Mont-Blanc : Italie, Suisse et France. La DIREN accompagne ses travaux en participant à la conférence transfrontalière Mont-Blanc, présidée par le ministre français en charge de l'environnement. Le schéma de développement durable du Mont-Blanc a été adopté. Les actions seront financées au titre du CPER\* 2007-2013.

## Semaine européenne de la mobilité

La DIREN s'est investie dans l'organisation de la Semaine européenne de la mobilité en septembre. Des conférences-débats ont été organisées à la cité administrative de Lyon sur les thèmes du covoiturage, transports collectifs, partage de la voirie, vélo et éco-conduite. Une exposition sur l'éco-mobilité a été distribuée dans les préfectures.



Former et sensibiliser les différents publics



Coopération transfrontalière pour le massif du Mont-Blanc





# Préserver les milieux naturels...

## Vers un partage de la connaissance de notre patrimoine naturel

Débuté en 1999 l'inventaire Znieff a été validé par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel et fait depuis l'objet d'une large diffusion. En complément, plus de 500 fiches décrivant les espèces et les habitats patrimoniaux et permettant leur localisation à l'échelle de Rhône-Alpes, ont été réalisées et portées à la connaissance de tous via le site Internet de la DIREN. Les inventaires des zones humides

en cours d'achèvement dans plusieurs départements permettront de mieux connaître ces espaces fragiles pour les préserver et assurer leur fonctionnalité. Le lancement du système d'information de la nature et des paysages à l'échelle de la région permet aux contributeurs de décrire leurs bases de données et de les mettre en réseau de manière à faire partager leur connaissance des milieux.



24 plaquettes présentant les arrêtés de protection de biotope ont été éditées et diffusées auprès des habitants des communes concernées afin de leur faire connaître la richesse de leur patrimoine naturel et de l'intérêt de les préserver.

## Le réseau des réserves naturelles nationales en passe de s'enrichir

Le projet de réserve naturelle nationale du Haut Rhône à l'aval de l'aménagement du Barrage de Brégner-Cordon est à l'étude pour permettre la préservation de cet espace naturel riche en zones de tressage du fleuve et en anciens méandres avec une forêt rivulaire patrimoniale.

Deux autres réserves, (Haut Vénéon et Haut Bérenger, en périphérie du Parc National des Ecrins) sont en cours de reclassement pour adapter leurs périmètres aux milieux naturels.

## Un plan national pour le Loup

Le plan 2004-2008 a réaffirmé l'intérêt général de la présence du loup ainsi que du pastoralisme en montagne. Au-delà du suivi des populations, ce plan donne des moyens pour faciliter la cohabitation du prédateur et de l'élevage :

- constat et indemnisation des attaques de loup ;
- financement des mesures de protection (regroupement nocturne en parcs, présence de chiens "patou") ;

- tir possible de quelques loups en cas d'attaques répétées.

Le plan 2008-2012 devra traiter de la colonisation probable de zones de moyenne montagne (Préalpes, Massif Central...) ou de plaine, dans lesquelles les troupeaux sont dehors en permanence. Les moyens de protection efficaces en estives ne seront pas directement transposables à ces systèmes. De façon générale, la piste d'une gestion différenciée doit être explorée.



## Natura 2000 : 162 sites, 11 % du territoire régional

Afin de compléter le réseau Natura 2000, 1 nouveau site a été proposé et 4 sites ont été étendus. 75 documents d'objectifs sont désormais validés et 43 sont en cours d'élaboration. Les collectivités locales prennent progressivement la responsabilité de la présidence des comités de pilotage, de l'élaboration des documents

d'objectifs et de leur mise en œuvre. C'est déjà le cas pour une trentaine de sites. La communication vers les communes et tous les autres acteurs du réseau Natura 2000 de Rhône-Alpes s'est poursuivie en 2007 avec l'envoi en septembre de **Mille Lieux n° 15** intitulé « Natura 2000, un réseau européen ».





# ... et la diversité des paysages

## La convention de Florence, un nouvel élan dans la politique du paysage

Entrée en vigueur en France le 1<sup>er</sup> juillet 2006, la Convention européenne du paysage définit le concept de paysage et cadre les politiques publiques. Elle met l'accent sur le paysage en tant que cadre de vie, et intègre les paysages quotidiens, les paysages dégradés ou à reconquérir. La circulaire ministérielle du 1<sup>er</sup> mars 2007 invite les préfets à initier une concertation départementale à ce sujet. La DIREN a organisé en octobre 2007 une réunion régionale des services

concernés, qui constitue l'embryon d'un « réseau paysage » qui se poursuivra en 2008.

L'action de la DIREN s'inscrit également dans l'esprit de la Convention européenne avec la mise en place d'un Observatoire régional des paysages. Une exposition « Photographies de l'observatoire régional du paysage » a été réalisée et présentée dans nos locaux en 2006 et 2007.



*L'Observatoire régional des paysages comportera des informations descriptives et photographiques sur environ 300 unités paysagères couvrant la région Rhône-Alpes, ainsi que des notes méthodologiques. Il sera intégré au site Internet de la DIREN dans le premier semestre 2008.*



## Les sites classés : une législation centenaire

La politique de protection des sites pittoresques, issue d'une loi de 1906, a franchi en 2006 le cap du centenaire. Le classement reste l'un des outils les plus emblématiques et les plus efficaces pour la valorisation des grands paysages naturels ou culturels. La DIREN a édité, à l'occasion du centenaire, une carte régionale des sites inscrits et classés (format carte routière) afin de mieux faire connaître ce patrimoine.

Par ailleurs, les Commissions départementales des sites ont établi, dans la plupart des départements, un programme de protection concernant les sites majeurs qui resteraient encore à classer. Cette liste indicative a été validée par la Commission supérieure des sites et la Direction de la Nature et des Paysages. La DIREN assure la mise en œuvre de ces classements (20 dossiers en cours) et participe à la gestion des sites déjà classés. Elle a également accompagné en 2007 les candidatures de plusieurs grands sites de la région en vue de leur inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

## Un nouveau site classé en Ardèche

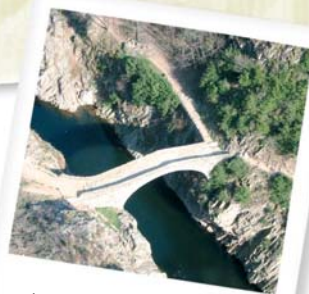
Les coulées basaltiques, le pont du Diable et leurs abords, dans la commune de Thueyts, ont fait l'objet d'un périmètre de classement étendu le 17 octobre 2007, en raison de leur intérêt scientifique, historique et pittoresque. L'étude des volcans a commencé ici au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Environ soixante mille visiteurs par an viennent admirer ce site qui intègre plusieurs paysages très spectaculaires du sud Ardèche, notamment des coulées basaltiques hautes de soixante mètres en bord de rivière.



Commission départementale de la Nature des Paysages et des Sites de l'Ain



Bastide en Ardèche (Saint Georges de Reneins)



Le Pont du Diable (Thueyts)





# Prévenir les risques naturels...

Le service Risques naturels a en charge l'animation du club risque régional. En 2007, une réunion a été consacrée aux risques sismiques, et une autre, en association avec la DRIRE, a marqué son ouverture aux risques technologiques.

## Elaborer une doctrine commune pour le Rhône et ses affluents à crue lente

En 2006, la doctrine commune pour l'élaboration des plans de prévention des risques inondations (PPRI) du Rhône est approuvée par le préfet coordonnateur de bassin après concer-

tation avec les préfets de régions et de départements. En 2007, elle a été largement diffusée aux DDE, aux collectivités locales et aux maires des communes riveraines du Rhône.

## Quelques PPRI remarquables

Par la conjugaison de phénomènes complexes, le territoire du Grand Lyon est fortement exposé. Prescrit en 2004 sur 27 communes, le PPRI du Grand Lyon a été approuvé en 2007 sur les secteurs « Saône » et « Rhône amont ». Pour connaître l'impact d'une crue du type de celle de 1 840 sur la topographie actuelle du Val de Saône, l'établissement public territorial de bassin Saône Doubs et l'Etat ont commandé

la mise en œuvre d'un outil pour modéliser le comportement hydraulique de la Saône entre Chalon et Couzon-au-Mont-d'Or. A partir des éléments obtenus, les services techniques de l'Etat vont travailler sur la cartographie réglementaire en Val de Saône. Le travail mené par la DDE et la DREN sur le PPRI Combe de Savoie se poursuit également.



## Piloter le Plan Séisme en Rhône-Alpes

Le projet de révision de la carte d'aléa sismique en 2005 a fait apparaître une augmentation du risque relatif sur le massif alpin. Par conséquent, la DIREN mène des actions spécifiques dans le cadre d'un plan séisme régional, s'appuyant notamment sur les compétences techniques du pôle grenoblois des risques naturels (PGRN). Les actions ont consisté à produire des plaquettes pour sensibiliser le grand public et les collectivités aux règles actuelles et futures (Eurocodes8) de

construction sismiques. Des supports d'information et des modules de formation ont également été proposés aux professionnels de la construction (architectes-conseillers des CAUE\*, architectes, ingénieurs, artisans). Enfin, la DIREN a financé la mise à jour d'une mallette pédagogique sur le risque sismique à destination des collèges de la région Rhône-Alpes.



\* CAUE : Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement

## Inondations du Rhône : concerter sur la stratégie de prévention

Pour assurer une concertation au plus près des acteurs et des populations sur la politique de prévention à mettre en œuvre suite aux inondations du Rhône de 2003, 3 comités territoriaux de concertation (CTC) ont été mis en place. Ils correspondent chacun à une zone géographique cohérente où les populations sont confrontées au même type de problématique (cohérence hydraulique) et partagent une même approche des crues (cohérence sociologique). Ces lieux de rassemblement ouverts et démocratiques, utilisant la médiation comme outil de mobilisation, permettent l'engagement progressif de l'ensemble des acteurs autour de projets et contribuent à faire évoluer les comportements en ouvrant les populations à la culture du risque.



CTC - Avignon 2007





## Un schéma de gestion territorial des inondations pour le Rhône aval

Suite aux inondations de 2003, les acteurs du Rhône (services de l'Etat, collectivités, élus, etc.) ont souhaité l'élaboration d'un schéma de gestion territorial des inondations pour le tronçon de Viviers à la mer appelé Pré-schéma Rhône aval. En 2006, la première étape dédiée au secteur de Beaucaire à la mer a été approuvée par l'ensemble des acteurs du plan Rhône. En 2007, une deuxième étape a été lancée qui s'attache à étudier

des scénari dans le cadre d'une optimisation de la gestion des zones d'expansion des crues (ZEC) sur le secteur entre Viviers et Beaucaire. Son objectif : réduire l'inondabilité des ZEC tout en protégeant mieux les zones les plus urbanisées pour les crues les plus fortes et donc les plus dommageables. En parallèle, une analyse économique coûts-dommages évités est en cours pour évaluer les gains au regard des enjeux.

## Modernisation du service de prévision des crues (SPC) Rhône Amont Saône

A partir des pluies prévues par Météo-France, un outil d'estimation des débits maximum prévisibles sur les prochaines 24h a été mis au point afin de permettre au SPC de produire la carte de vigilance inondation déterminant le niveau de risque (vert, jaune orange ou rouge) sur cette période.

Dans le cadre de la réforme de l'hydrométrie, l'adoption du nouveau logiciel « SYRENE » servira à collecter l'ensemble des données des stations limnimétriques télé-transmises sur le territoire, ce qui permettra à terme de doubler le nombre de stations actuellement collectées.

## ... ainsi que les risques sanitaires et écologiques

### Animer l'action pesticide du plan régional Santé Environnement

La DIREN a dressé l'état d'avancement du recueil des données pesticides dans plusieurs domaines :

- Milieux aquatiques : exploitation des données issues des réseaux « pesticides » par la DIREN, synthèse de la qualité des eaux potables réalisée par la DRASS ;

- Air : mesures réalisées par Atmo-Rhône-Alpes ;
- Aliments : contrôles et analyses de la DRAF et de la DGCCRF.

La révision des zones d'actions prioritaires pesticides a également été initiée dans le cadre de la CROPPP.



### Piloter le programme d'action sur les Polychlorobiphényles (PCB)

La DIREN assure le pilotage et l'animation technique de cette problématique. Pour ce faire, elle anime plusieurs groupes de travail et a préparé le programme d'action 2008-2010 en concertation étroite avec ses partenaires (Etat, collectivités locales, usagers

et scientifiques). Elle est chef de file sur certaines actions (sédiments, bryophytes). Le comité d'information et de suivi de lutte contre la pollution a été installé en octobre 2007 par la secrétaire d'Etat à l'Écologie, Nathalie Kosciuszko-Moriset.



Récolte de bryophytes sur le Guiers

### Réduire les nuisances sonores

S'appuyant sur le réseau des DDE et des DDASS, la DIREN a subventionné la résorption d'importants points noirs du bruit (Loire et Savoie) ainsi que diverses actions liées aux bruits de voisinage.

La DIREN contribue aussi à la maîtrise du bruit des transports aériens (avis sur infrastructures et manifestations aériennes, implication dans les commissions environnementales des aéroports).



\* CROPPP : Cellule régionale d'observation et de prévention des pollutions par les pesticides.



# Promouvoir une gestion équilibrée de la ressource en eau

Si 2006 fut l'année de la publication de la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, 2007 a vu paraître plus de 70 % de ses textes d'application. La directive-cadre sur l'Eau (DCE) ainsi transposée en droit français conduit aujourd'hui la politique de l'eau. Toutes les actions dans ce domaine sont orientées vers l'objectif principal de la DCE : **atteindre le bon état des eaux en 2015.**

## Mettre en œuvre les directives européennes

### Nitrates

Le zonage prévu par la directive européenne visant la protection de l'eau contre la pollution par les nitrates d'origine agricole a été révisé en 2007. C'est sur la base du suivi de la qualité des eaux que la DIREN a piloté le travail de concertation afin de proposer des modifications. En Rhône-Alpes les évolutions ont concerné l'Ardèche, l'Isère, le Rhône, l'Ain et la Drôme. La DIREN a également coordonné

le travail des autres DIREN du bassin. Le nouveau zonage prend en compte le fonctionnement et la vulnérabilité des milieux aquatiques et servira de base aux futurs programmes d'action départementaux.

### Eaux Résiduaires Urbaines

La DIREN s'est impliquée aux côtés des autres DIREN du bassin dans le lancement du plan national d'action destiné à résorber d'ici fin 2009 le retard dans la normalisation de l'assainissement des agglomérations. Ce retard, passible de lourdes sanctions financières fait l'objet d'un contentieux avec la commission européenne. La DIREN appuie donc au quotidien l'action des services de police sur

cette thématique. Parmi les mesures prévues, se trouve notamment la mise en œuvre systématique de sanctions dont le blocage de l'extension de l'urbanisation dans les communes dont les maîtres d'ouvrage sont déficients. La DIREN a par ailleurs engagé un effort à long terme pour fiabiliser les données collectées pour le rapportage européen.

## Surveiller la situation hydrologique

Le suivi de la situation des débits des cours d'eau, du niveau des eaux souterraines, du taux de remplissage des principales retenues fait l'objet de synthèses régulières à l'échelle de la région et du bassin. La collecte des données est le fruit d'une collaboration entre les producteurs de données (DIREN, ONEMA, BRGM\*, Météo-France, EDF et CNR\*\*) et constitue une source précieuse d'informations ainsi qu'une aide à la décision permettant d'anticiper la gestion des usages de l'eau en période de régime hydrologique très bas.

Au niveau du bassin, la situation hydrologique est suivie par un comité composé des représentants des usagers de l'eau, des services de l'Etat, de personnalités scientifiques et présidé par le préfet coordonnateur de bassin. La DIREN informe ou active le comité suivant l'acuité de la situation liée à la sécheresse. En 2007, il s'est réuni une fois en mai.

En période de sécheresse, des arrêtés préfectoraux de limitation des usages

de l'eau peuvent être pris en fonction de la gravité de l'étiage pour une période limitée. Une lettre de cadrage a été proposée aux différents services départementaux de Rhône-Alpes dans l'objectif d'homogénéiser les grandeurs caractéristiques et les sanctions utilisées dans les différents arrêtés.

La région a été découpée en 8 corridors fluviaux, 33 bassins hydrographiques et 28 aquifères homogènes pour chacun desquels 4 seuils (vigilance, alerte, crise, crise renforcée) sont définis.

## 2007, année SAGE !

Particulièrement riche sur le sujet, l'année 2007 a vu prendre corps la démarche de SAGE Loire en Rhône-Alpes (périmètre, constitution de la commission locale de l'Eau (CLE), état des lieux...), tandis que trois autres CLE (Bourbre, Drac-Romanche, Nappe de l'Est Lyonnais) approuvaient leur document définitif. Le SAGE Drôme a de son côté réalisé le bilan de dix années de mise en œuvre et entamé sa révision.



\* BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières

\*\*CNR : Compagnie nationale du Rhône





## Commission internationale pour la protection des eaux du lac Léman (CIPEL)

Organisme officiel franco-suisse, la CIPEL surveille l'évolution de la qualité des eaux du lac Léman et de son bassin d'alimentation. Elle émet chaque année des recommandations aux gouvernements suisse et français afin de les inciter à prendre des mesures pour remédier aux sources de pollution. La DIREN fait partie du

comité opérationnel qu'elle préside à partir de janvier 2008. Les efforts aujourd'hui portent sur la renaturation des rivières du bassin et des rives du lac (étude sur les rives du Léman produite en 2007) et sur les micro-polluants.

## Liste des cours d'eau relevant de la police de l'eau

La DIREN a commandé au Cemagref\* une ébauche régionale pour la cartographie des cours d'eau, élaborée sur une base scientifique, qui prépare le travail d'expertise départementale des

MISE\*\*. Par ailleurs, le groupe régional eau a élaboré et publié 4 guides méthodologiques à l'usage des SAGE et contrats de rivières.

## Coordonner la politique de l'eau

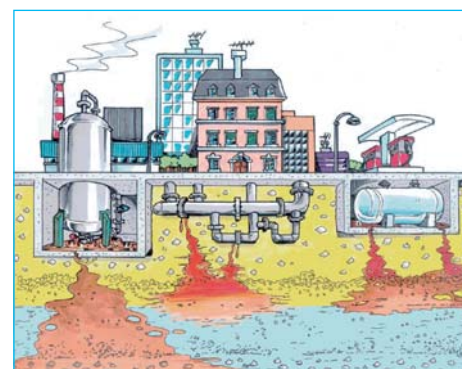
La DIREN appuie les services départementaux au travers d'un Comité Inter-MISE Rhône-Alpes (CIMRA) et de « Clubs Police » pour la mise en œuvre des nouveaux textes et des outils associés

(suivi des dossiers : logiciel CASCADE). Plusieurs outils de travail (doctrine inondation, cahier des charges-type pour le suivi des aménagements hydroélectriques...) ont été produits dans ce cadre.

## Contrats de rivière, des démarches de gestion concertée

| Dossiers sommaires de candidature agréés          |                                                         | Dossiers définitifs agréés |                             |
|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| En 2006                                           | En 2007                                                 | En 2006                    | En 2007                     |
| 3                                                 | 6                                                       | 2                          | 3                           |
| Herbasse, Rivières du Beaujolais, Rhins-Trambouze | Reyssouze, Bourbre, Ay-Ozon, Romanche, Arly, Drac amont | Lez, Basse vallée de l'Ain | Chalaronne, Sornin, Ardèche |

Au 31 décembre, on dénombre en Rhône-Alpes **10** contrats de rivière en émergence, **20** en cours d'élaboration, et **26** en cours d'exécution.



Dessin Michel BALME pour le Comité Français d'Hydrogéologie (CFH)

La DIREN et le bureau d'études DYSTHENE ont porté l'organisation des 14<sup>èmes</sup> journées du CFH consacré aux eaux souterraines en contexte urbain, qui ont réuni 130 participants au Grand Lyon.



\* Cemagref : Institut public de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement  
 \*\* MISE : Missions interservices de l'eau



# Œuvrer en tant qu'autorité environnementale

Le cadre institutionnel européen exige d'assurer la prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques. Dans la mise en œuvre de ces dispositions, la DIREN réalise des études, formule des avis et veille à la diffusion des données sur l'environnement.



**Croissance de la fréquentation du site internet**  
Le nouveau site a été mis en ligne en 2006 et suit 2 axes : thème et contexte. Il s'accompagne d'un enrichissement des contenus : plan Rhône, accès territorial à l'information, grands inventaires du patrimoine.

## Contractualisation du plan Rhône

En mars 2007, les partenaires du plan Rhône ont signé le contrat de projets interrégional Etat-Région (CPIER) plan Rhône. Ainsi, l'Etat, le Comité de bassin, les 5 Conseils Régionaux du bassin, la Compagnie Nationale du Rhône, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, l'ADEME et Voies navigables de France ont confirmé sur 2007-2013 leur engagement dans la construction d'un projet de long terme pour le fleuve et ses territoires. Des engagements financiers importants sont formalisés, pour un coût global estimé à plus de 800 M€. L'Europe accompagnera le plan Rhône par un programme opérationnel pluri-régional FEDER approuvé fin décembre 2007, et dédié au volet inondations à hauteur de 33,8 millions d'euros.

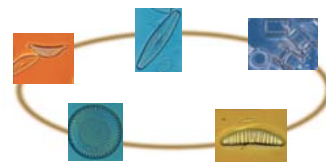


Jacques Léone (Grand Lyon)

## Collecter et diffuser les données environnementales

En 2007, les équipes de jaugeurs ont réalisé 681 jaugeages au droit des 120 stations hydrométriques et 37 piézomètres permettant d'établir la relation hauteur-débit pour chacun des points de mesure. La DIREN est également maître d'ouvrage de l'hydrobiologie sur les cours d'eau pour 58 stations du réseau de référence et 114 stations du réseau de surveillance.

Ces données sont ensuite bancarisées et permettent de réaliser des analyses sur l'état de la ressource tant en période de crise qu'en situation normale.



**Renouvellement de l'accréditation COFRAC (ISO 17025) du laboratoire d'hydrobiologie pour l'indice diatomique.** Indicateurs de la qualité des eaux, les microalgues-diatomées sont de plus en plus fréquemment utilisées.

## Intégrer l'environnement dans les projets d'aménagement

A la demande du préfet « autorité environnementale », la DIREN a été désignée pour rédiger un avis spécifique portant sur la qualité de l'évaluation et la prise en compte de l'environnement dans les plans et programmes. Les Programmes Opérationnels FEDER de la période 2007-2013 ont fait l'objet

d'une évaluation de leurs incidences sur l'environnement, exploitée par l'intégration de critères d'éco-conditionnalité dans la sélection de projets respectueux de l'environnement. Ce fut notamment le cas du volet "Inondations" du plan Rhône, et du PO FEDER Rhône-Alpes.

## Unités touristiques nouvelles

De nouveaux dossiers ont émergé en 2007. La DIREN participe aux comités de suivi de la Turra, de Flaine et au comité de pilotage du championnat du monde de ski Val d'Isère 2009. Dans son rôle de

capitalisation et d'animation des services, la DIREN a mené des réflexions sur l'évaluation des programmes des travaux et la neige de production.

## Carrières

Le fait marquant de l'année est l'accord conclu entre les représentants de la profession, la DRIRE et la DIREN pour engager une réflexion sur la commande

du volet paysager des études d'impact pour les carrières en roches massives à destination des exploitants et des bureaux d'étude.

## Infrastructures

Depuis le cadrage préalable et la hiérarchisation des enjeux environnementaux jusqu'à la définition et le suivi des mesures compensatoires, la pro-

duction d'avis s'équilibre entre les grands projets ferroviaires émergents et les projets autoroutiers encore très présents.

## Plus de 450 avis sur dossier !

|                        |                                                                        |
|------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| <b>Carrières</b>       | 48 avis sur l'extension, le renouvellement ou la création de carrières |
| <b>Infrastructures</b> | 60 avis                                                                |
| <b>PLU</b>             | 159 avis sur PLU arrêtés                                               |
| <b>SCOT</b>            | 29 avis rendus aux diverses étapes de l'élaboration des SCOT           |
| <b>Eolien</b>          | 75 portés à connaissances et avis rendus dans l'année                  |
| <b>Eau</b>             | 92 avis dossiers loi sur l'eau ou hydroélectricité                     |

## Une mission de diffusion des connaissances

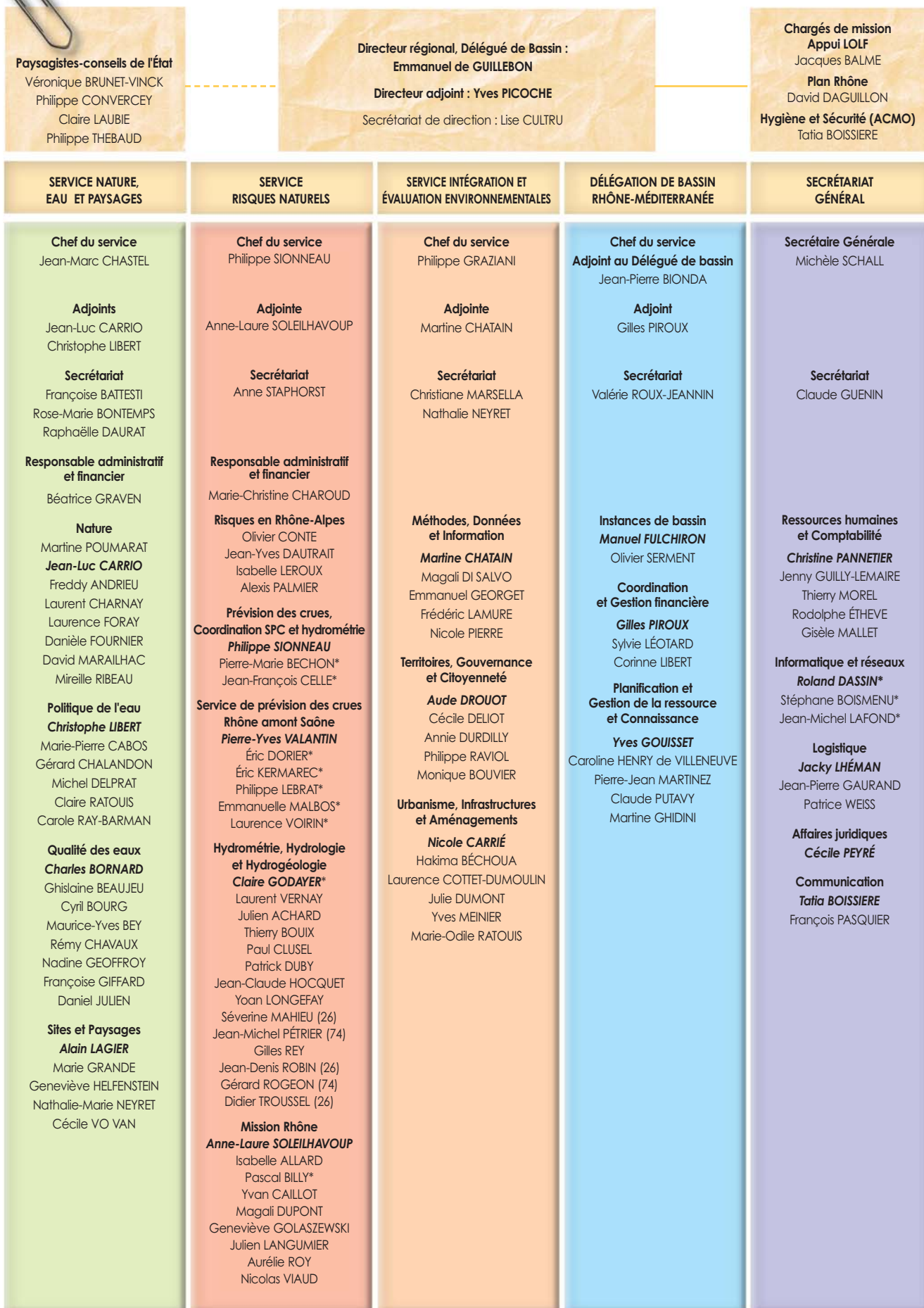
|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Collection connaissance</b>  | Suivi de la qualité des eaux du lac de Montriond - campagne 2006<br>Inventaire ZNIEFF modernisé                                                                                                                                                                                        |
| <b>Collection communication</b> | 28 plaquettes descriptives d'arrêts de biotope                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Collection doctrine</b>      | Guide régional pour la charte Natura 2000<br>Guide régional pour les mesures agro-environnementales territorialisées, Construire en zone sismique<br>Je suis maire d'une commune située en zone sismique<br>Je modifie ou j'agrandis mon habitation en zone sismique : recommandations |
| <b>Collection périodiques</b>   | Mille lieux n°15 - Natura 2000 un réseau européen                                                                                                                                                                                                                                      |





# Organigramme de la DIREN

2 avril 2008



\* Prévisionniste de crue



**Direction régionale de l'environnement Rhône-Alpes**

Délégation de bassin Rhône-Méditerranée

208 bis, rue Garibaldi

69422 Lyon Cedex 03

Tél : 04 37 48 36 00

Fax : 04 37 48 36 01

Courriel : [diren@developpement-durable.gouv.fr](mailto:diren@developpement-durable.gouv.fr)

Site internet : [www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr)